

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'École Supérieure
du Professorat et de l'Éducation
Séance du 31 Mars 2017

Vingt-deux membres du Conseil sur 23 (1 siège vacant) étaient présents ou représentés, sept procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par Mme la Rectrice

M. Francis BORDES (procuration à Mme Annie SIMONET)
Mme Anne DAUVERGNE (procuration à Mme Sophie PROST)
M. Jean-Christophe DUFLANC
M. Bruno HEIN (procuration à M. Jean-Christophe DUFLANC)
Mme Sophie PROST
Mme Annie SIMONET

Membres désignés par M. Le Président de l'uB

Mme Sophie AUDIDIÈRE
M. Alain BOULEY
Mme Claire CACHIA
Mme Géraldine FARGES (procuration à Mme Sophie AUDIDIÈRE)
Mme Elsa LANG RIPERT
M. Denis LOIZON
Mme Séverine MILLOTTE (procuration à Mme Elsa LANG-RIPERT)
M. Max NOUBEL
M. Paul OLRÉY (procuration à M. Vincent BONNAIRE)
Mme Véronique PARISOT
Mme Françoise SALVADORI

Membres désignés par les membres du Conseil d'école

M. Vincent BONNAIRE
Mme Odile GUERIN
Mme Anne-Marie HOUILLON (procuration à M. Alain BOULEY)
M. Laurent TAINURIER
M. Eric VIOLETTE

Membres invités

M. Gracian DIDIER
Mme Marie-Geneviève GERRER
Mme Evelyne GREUSARD

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1 - Compte-rendu du COSP du 11 janvier 2017
- 2 - Retour sur le dossier d'accréditation suite à la séance du CNESER
- 3 - Jury unique M2 mention 2nd degré
- 4 - Préparation de la nouvelle offre de formation
- 5 - Validation de l'UE Engagement citoyen EFEC
- 6 - Présentation DU Laïcité République et Société
- 7 - Présentation formation courte : Formation à la Voix
- 8 - Composition des CPER
- 9 - Appel à candidature pour un(e) chargé(e) de mission culture ESPE
- 10 - Plagiat
- 11 - Questions diverses

Après s'être assuré du quorum, M. Max NOUBEL, Président du COSP, ouvre la séance.

- 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 11 janvier 2017

Le Président du COSP soumet au vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2017 qui est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention).

- 2 - Retour sur le dossier d'accréditation suite à la séance du CNESER

2

Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle qu'en 2012 le schéma de l'ESPE proposé par l'université de Bourgogne avait été considéré par le ministère comme extrêmement novateur et correspondant parfaitement aux attentes. Or, en janvier 2017, le ministère a remis en cause cette construction. Désormais, il faut regarder l'ESPE comme une composante dans laquelle le département MEEF est pilote, les autres départements venant enrichir la formation des enseignants. Dans des délais très contraints, le ministère a demandé la réécriture du dossier MEEF afin qu'il soit complètement distinct des formations Sciences de l'Education et Denis Diderot. Ce dossier a été brillamment présenté au CNESER et a été adopté à 14 voix pour et 5 abstentions : bien que les représentants du SNESSUP aient considéré le projet comme extrêmement bien élaboré, ils se sont abstenus pour envoyer un signe au ministère afin qu'il donne aux ESPE les moyens de remplir leurs missions.

Les formations de Denis Diderot et de Sciences de l'Education ont été remontées avec les formations de l'uB. Celles-ci ont été accréditées à l'unanimité des membres du Cneser.

Pour répondre à la principale critique du Ministère, le M1 DPEC (Direction de Projets ou Etablissements Culturels) du département Denis Diderot a été repris de façon à apporter une meilleure visibilité des différents parcours.

Le Ministère reprochait à la licence EFEC d'être tubulaire avec un volume horaire trop faible (1 500 h exigées). Le département Sociologie, partenaire le plus cohérent pour cette licence, a donc validé le principe d'ouvrir un portail commun en mutualisant certaines UE avec la licence EFEC. De plus, l'ajout de CM de sociologie en 1ère ou 2ème année améliorerait de manière tangible le volume horaire de formation. L'ouverture par l'UFR Sciences Humaines d'un CM

d'histoire accessible aux étudiants de la licence EFEC est également en cours de réflexion. Finalement, la DGESIP a validé la licence EFEC et lui a accordé une accréditation de 2 ans.

Pour la partie Masters Sciences de l'éducation, le ministère a demandé de bâtir un tronc commun sur le M1. Par conséquent, les cours seront mutualisés entre ESE (Expertise sociologique et économique) et CCRF (Conseiller Consultant Responsable Formation). Les étudiants bénéficieront ainsi d'une éventuelle réorientation vers les différents parcours, envisageable également sur les masters DPEC.

Le CNESER et la DGESIP ont reconnu que l'ESPE de Bourgogne était la seule à avoir dressé un bilan des difficultés en évoquant les problèmes rencontrés sur le terrain et en construisant une formation à partir de conclusions tirées des expériences. La DGESIP a également souligné l'importance des relations partenariales et la solidité des contacts dans la région Bourgogne et vis-à-vis de l'international.

Mme Elsa LANG RIPERT ajoute que la réécriture du dossier MEEF a permis de mettre en avant l'ensemble du travail de qualité fourni par les équipes du département sans pour autant occulter les difficultés rencontrées.

M. Jean-Christophe DUFLANC précise que la nécessité d'anticiper et d'inscrire la plupart des relations dans une vraie démarche partenariale doit se poursuivre.

Afin de conduire un véritable travail de réflexion pédagogique, Mme Marie-Geneviève GERRER désire fixer les objectifs et le calendrier prévisionnel des COSP pour 2017-2018. La mise en place de comités de pilotage en trio « Université-ESPE-Rectorat » permettra aussi de réfléchir régulièrement aux impulsions à apporter.

3

Mme Marie-Geneviève GERRER conclut en annonçant que toutes les formations de l'ESPE ont été accréditées. Elle ajoute que tous les messages d'encouragement, notamment du rectorat, et tous les mails de félicitation ont grandement contribué à soutenir l'ESPE dans ces moments de stress.

3 - Jury unique M2 mention 2nd degré

Puisqu'il ne semblait plus du tout pertinent de constituer des jurys par parcours, l'ESPE a décidé, en accord avec les collègues des UFR, de mettre en place un jury unique de mention 2nd degré. Pour donner du sens au co-portage, Mme Elsa LANG RIPERT précise que la répartition des membres est représentative de l'ensemble des acteurs de la formation universitaire MEEF 2nd degré.

Mme Françoise SALVADORI ajoute que ce jury unique a permis de remettre les choses à plat pour fonctionner de façon très rigoureuse et équitable. Pour le M1, il faudrait peut-être imaginer une commission d'harmonisation pour gérer les cas litigieux.

Mme Marie-Geneviève GERRER précise que l'ESPE a senti la réticence très vive des UFR qui privilégient, pour le M1, un jury par parcours.

M. Denis LOIZON rappelle que les lauréats au concours doivent encore valider le M1 pour s'inscrire en M2. Or, un certain nombre d'épreuves, notamment celles de la formation transversale, doivent être corrigées et évaluées pour la session de rattrapage. La date limite

étant fixée au 7 juillet, il s'interroge sur le retour de toutes les notes et des résultats de tous les concours à cette date.

Le Président du COSP soumet au vote la mise en place du Jury unique M2 mention 2nd degré qui est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4 - Préparation de la nouvelle offre de formation

Les fiches filières, validées en COSP et en CE, ne correspondent plus à la réalité. Dans la mesure où les membres du COSP n'ont jamais disposé des fiches filières finalisées, leur regard d'expertise pédagogique n'a pu être exercé, même si les COSP de l'année passée y ont activement travaillé. Cette situation sera exposée en séance de Conseil d'École pour souligner le mécontentement des membres du COSP face à des objectifs complètement déviés faute de réflexion pédagogique. Bien qu'il soit trop tard pour modifier en profondeur les fiches filières, Mme Marie-Geneviève GERRER propose aux membres du COSP de faire le point courant mai en leur présentant ce qui va être proposé en Conseil d'Administration.

Mme Elsa LANG RIPERT informe les membres que les fiches filières du 1^{er} degré n'ont pas été modifiées. Pour le 2nd degré, seules les UFR sont mises à contribution car la DGESIP a demandé d'abaisser la part disciplinaire (certains masters sont à 900 h). Pour autant, le COSP doit avoir un droit de regard sur ce qui va être présenté.

M. Jean-Christophe DUFLANC signale que le rectorat attend également un regard pédagogique beaucoup plus fin.

4

Mme Elsa LANG RIPERT précise qu'il est tout à fait possible de continuer la discussion sur les contenus en mai car ils ne sont pas directement liés à la maquette.

Un étudiant qui n'est pas accepté dans le master de son choix peut déposer un recours rectoral. Comme il n'y a qu'un seul master MEEF dans l'académie de Dijon, Mme Françoise SALVADORI demande si Besançon peut être un plan B. Concernant la capacité d'accueil en M1, faut-il prévoir le nombre de redoublants ?

Mme Elsa LANG RIPERT indique que cette règle ne s'applique pas aux masters MEEF. La capacité d'accueil s'exerce non pas sur le parcours mais sur la mention. Il faut effectivement tenir compte du nombre de redoublants.

Concernant les petits flux, M. Jean-Christophe DUFLANC indique que, contrairement à certaines formations, le rectorat n'a pas eu de retour de demande d'accueil en SES et en italien. Le rectorat souhaiterait un maintien du parcours Documentation, ce qui pourrait impliquer de travailler en collaboration avec l'ESPE de Besançon.

Mme Elsa LANG RIPERT précise que la responsable du parcours Documentation a activement œuvré pour réduire les coûts, notamment en mutualisant, ce qui permettra d'assurer la formation en M1 et en M2. De même, pour sauver le master SES, l'ESPE propose une maquette mutualisée. Une réflexion est également menée avec les collègues inspecteurs pour voir comment rationaliser la formation PLP tout en maintenant une formation de qualité.

M. Jean-Christophe DUFLANC rappelle que la carte nationale cible serait une façon intelligente de rationaliser les formations de ces parcours à petits flux.

Mme Marie-Geneviève GERRER précise que l'italien existe à Besançon et sera fermé à Dijon. L'allemand est en sursis : si le double master MEEF avec Mayence ne démarre pas, il subira le même sort que l'italien. La formation Documentation est prioritaire pour l'ESPE. La mutualisation avec la licence INFOCOM (licence Lettres liée aux problématiques de documentation) permettra de garder ses spécificités et sa cohérence. La formation SES n'existe pas sur le territoire et deux collègues (un FA et une collègue de l'UFR Droit) sont très investis. Mais s'il faut opérer un choix entre les deux, c'est SES qui sera sacrifié.

5 - Validation de l'UE Engagement citoyen EFEC

L'UE « Engagement citoyen EFEC » a été élaborée en parallèle avec la DAC (Démarche Action Citoyenne). Elle est annuelle, optionnelle et se décline en 2 volets distincts et indépendants, un en L2 et l'autre en L3. En partenariat avec le rectorat, l'étudiant de L2 sera tuteur de jeunes collégiens ou lycéens, dans le cadre des dispositifs des parcours d'excellence. L'évaluation sera assurée par le rectorat. En partenariat avec le CAPE (Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole) l'étudiant de L3 sera sensibilisé à la notion d'engagement citoyen et s'engagera en tant que stagiaire dans une des associations du CAPE. L'évaluation sera assurée par le CAPE.

Cette UE fonctionne comme les UE transversales de l'UB, c'est à dire que l'étudiant bénéficiera de crédits ECTS qui contribueront à obtenir ou non une mention. Mme Marie-Geneviève GERRER rappelle que seule la moyenne permet de valider un semestre et non les crédits ECTS.

5 Mme Sophie AUDIDIÈRE pense que ce n'est pas la tâche de l'université que de venir accréditer ce type d'engagement qui ne peut être mesuré. L'université peut juste le soutenir.

M. Denise LOIZON considère que les points ECTS doivent permettre de valider à la fois des connaissances et des compétences. L'université n'a pas le monopole du développement des compétences ni de l'acquisition des compétences. Il rappelle qu'il s'agit de la formation d'enseignants pour laquelle aucune UE de développement de compétences relationnelles n'existe.

M. Vincent BONNAIRE ajoute que ce module va favoriser les apports de terrain et entraîner l'introduction d'éléments transversaux par rapport aux éléments plus didactiques et disciplinaires enseignés à l'ESPE. Différents stages sont prévus en accompagnement scolaire et périscolaire. Une attestation sera délivrée par les associations en fonction de critères bien définis : respect des engagements, degré d'implication, explicitation par les stagiaires des objectifs éducatifs choisis, capacité d'analyse, compréhension de l'environnement éducatif ou associatif, posture adaptée devant un groupe (clarté de reformulation), argumentations, justification des choix pédagogiques....

Mme Marie-Geneviève GERRER indique que l'ESPE souhaite créer un portfolio qui contribuera à reconnaître les compétences non académiques acquises par l'étudiant. L'ESPE va également banaliser une journée de valorisation au cours de laquelle les meilleures implications dans le domaine de la culture, des relations internationales, de l'engagement citoyen... seront présentées. Les chefs d'établissement, les directeurs d'école, les formateurs, les tuteurs, seront invités.

M. Denis LOIZON signale qu'en termes de reconnaissance du travail de l'étudiant et de son implication, il semble important que chacun puisse présenter un document, sous forme de poster par exemple. Même si cela génère une charge de travail supplémentaire, ces éléments participent à la reconnaissance du métier d'enseignant.

Mme Marie-Geneviève GERRER précise que l'ESPE imaginait un travail basé sur le volontariat pour présenter les projets de DU, les mémoires, les stages des RI, les DAC MEEF... L'idée de poster par projet semble pertinente et intéressante.

M. Jean-Christophe DUFLANC indique qu'il y a un grand intérêt à ce que les étudiants puissent médiatiser ce qu'ils ont réalisé et présenter leurs actions devant leurs pairs.

M. Vincent BONNAIRE ajoute que cette journée ESPE pourrait également être ouverte sur l'extérieur en y associant les partenaires, les parents d'élèves....

M. Eric VIOLETTE rappelle que la fonction première de l'ESPE est de former les enseignants à la pédagogie. Toute manifestation qui concourt à montrer l'innovation pédagogique est pratiquement dans le fleuve de l'ESPE. Il serait donc intéressant de présenter une manifestation couplée avec la diffusion des innovations pédagogiques à l'intérieur des expériences pédagogiques parce qu'il y a un véritable déficit de transmission de ces pratiques innovantes. C'est aussi montrer l'originalité et la profondeur des regards. C'est porteur pour l'étudiant mais aussi pour les autres. La motivation pédagogique des professeurs est un aspect fondamental de la formation.

Le Président du COSP soumet au vote la validation de l'UE « Engagement citoyen EFEC » qui est approuvée à la majorité des membres présents ou représentés (2 abstentions).

6

6 - Présentation DU Laïcité République et Société

Intervention de M. Frédéric OROBON et Mme Anne JORROT-DEBEAUFORT (cf. documents transmis et projetés en séance).

Madame Sophie PROST demande si les étudiants stagiaires d'un parcours adapté auront accès à certains modules de formation.

Mme Elsa LANG RIPERT précise qu'il faudrait penser à la prise en charge des remboursements des frais de déplacement des stagiaires puisque le lieu de formation est à Nevers. Elle demande si une formation à distance est envisageable.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique que, dans un premier temps, il serait éventuellement concevable que les DU MEEFA de Nevers bénéficient de certains modules. En fonction de l'évolution, une réflexion sera menée pour envisager l'accessibilité de cette formation par visio.

Le Président du COSP soumet au vote le DU Laïcité République et Société qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7 - Présentation formation courte : Formation à la Voix (cf. documents transmis et projetés en séance)

Le Président du COSP soumet au vote la formation courte « Formation à la Voix » qui est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8 - Composition des CPER

Il s'agit de modifications mineures concernant le remplacement d'enseignants et l'arrivée de nouveaux étudiants.

M. Jean-Christophe DUFLANC indique que le rectorat reste attentif au fonctionnement de ces CPER. Il conviendra de questionner les relations des CPER avec les orientations stratégiques, la composition de ces CPER, la fréquence à laquelle ils se réunissent, l'anticipation des convocations. Le rectorat souhaite qu'il y ait une évaluation globale qui puisse être conduite sur ce fonctionnement et sur le rôle joué par les CPER.

Le Président du COSP soumet au vote les modifications des CPER présentées en séance qui sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9 - Appel à candidature pour un(e) chargé(e) de mission Culture à l'ESPE

En lien avec les différents partenaires culturels (Atheneum - PREAC - DRAC) le dossier « mission culture » a été réouvert, pour redéfinir les missions et les relier à l'évolution concrète des formations ESPE. Cet appel à candidature s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large puisqu'une UE optionnelle Parcours Culturel va être soumise au prochain CPER EFEC. Plusieurs conventions (DRAC/Rectorat ; PREAC Théâtre de Bourgogne/différents partenaires dont l'ESPE) sont en phase d'être signées.

7

Mme Sophie PROST signale que le rectorat est convaincu du bien-fondé de cette demande. Néanmoins, dans le cadre d'un contexte budgétaire restreint, la présence de ce chargé de mission va alourdir la charge financière.

Mme Marie-Geneviève GERRER précise que, pour obtenir une impulsion culturelle forte au sein de l'ESPE, il faut impérativement un chargé de mission qui soutienne, dirige et pilote. Néanmoins, Mme Marie-Geneviève GERRER convient qu'il est envisageable d'abaisser cette décharge de 32 à 18 h.

M. Max NOUBEL s'inquiète du montant alloué au budget culture. Pour mémoire, il s'élève à 9 000 euros pour l'ensemble des départements de l'ESPE, alors qu'à l'époque de l'IUFM, il était de 22 000 euros.

Mme Marie-Geneviève GERRER signale que le budget est dépendant de la dotation de fonctionnement. Pour l'instant, ce sont surtout les partenaires qui investissent.

Afin de ne pas écarter les autres PREAC, Mme Marie-Geneviève GERRER propose de reformuler en remplaçant "Travailler en lien étroit avec le PREAC (Pôle de Ressources d'Education Artistique et Culturel) réunissant le Théâtre Dijon Bourgogne..." par " Travailler en lien étroit avec les PREAC (Pôle de Ressources d'Education Artistique et Culturel), notamment le PREAC Théâtre et le PREAC Voix....".

Le Président du COSP soumet au vote l'appel à candidature pour un(e) chargé(e) de mission Culture à l'ESPE :

Vote du COSP (18 votants au moment du vote) :

- Contre : 6 voix
- Abstention : 2 voix
- Pour : 10 voix

L'appel à candidature pour un(e) chargé(e) de mission Culture à l'ESPE est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés.

10 - Plagiat

Madame Marie-Geneviève GERRER propose que le texte ci-dessous soit ajouté sur toutes les fiches filières de l'ESPE :

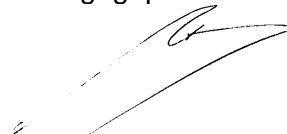
« Tout devoir plagié sera sanctionné. »

« La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015. »

- 8 Le Président du COSP soumet au vote le texte sur le plagiat qui est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12 H 15.

Le Président du Conseil d'Orientation Scientifique
et Pédagogique de l'ESPE



Max NOUBEL